



Le collectif contre l'isolement !!!

Jamais l'établissement de st Médard n'a subi autant de régressions dans un temps aussi réduit.

Depuis l'année dernière, nous avons essuyé la fermeture du secteur auto, une sous-traitance de plus des services techniques, la sous-traitance du service STC, puis les annonces de Shifts.

Qui sera le prochain ?

L'année 2022 commence avec son application à travers l'accord RCC, qui n'est autre qu'un plan de licenciement déguisé avec ruptures volontaires du contrat de travail. Le volontariat repose ici sur une menace de licenciement potentielle pour 2023 pour chacun d'entre nous.

La direction a annoncé le début du démantèlement de la métrologie avec des **mutations forcées**, vers d'autres sites puis la sous-traitance de **14 postes** supprimés aux Services Techniques.

Sur l'établissement, nous nous positionnons **contre** l'accord RCC, qui est l'outil de la direction pour pousser dehors les collègues dont les postes sont désignés.

Cet accord permet à la direction, à la fois, d'organiser un licenciement collectif et d'isoler chaque collègue directement concerné dans une procédure encadrée par RH.

C'est cet isolement qu'il faut éviter !!!

Le 29 Juin 2021, après les annonces de la sous-traitance de STC, nous avons réussi une mobilisation pour exprimer l'opposition du personnel aux **suppressions de postes et de compétences du site**.

La suite à donner à ce mouvement intersyndical, devait être envisagée en septembre 2021 en fonction de l'attitude de la direction mais finalement, l'accord RCC a été négocié et signé sans garantie contre les licenciements après 2022.

Le PDG, André Hubert Roussel se félicite de cet accord obtenu grâce à « un dialogue social de qualité » dans sa communication vidéo du 01 Février 2022.

Nous ne partageons pas ce point de vue !

Nous ne croyons pas aux justifications économiques qui sont avancées concernant les suppressions de postes, et condamnons l'attitude qui consiste à séparer « ceux qui restent » de ceux qui ne sont d'ailleurs pas encore partis.

La direction fera le bilan de cet accord en fin d'année qu'elle pourra reconduire si le nombre de départ est satisfaisant. Sinon, elle peut aussi passer à une étape plus radicale pour supprimer des postes et remplir les objectifs qui avaient été fixé à 2500 postes supprimés d'ici 2025 (pour ceux qui l'auraient oublié).

A ce rythme, combien va-t-il rester de salariés dans notre site ?

Pour se faire une idée, le nombre de 588 postes supprimés en 2022 sur ArianeGroup est supérieur à l'effectif du site en Décembre dernier (559).

Shift 2022 c'est l'équivalent d'un site rayé de la carte !!!

Nous considérons que notre devoir d'organisations syndicales est de ne pas accompagner ces suppressions de postes!

Si nous n'écartons aucun mode d'action dans l'année en cours, la première étape de résistance à ce démantèlement nous semble être de reformer un collectif avec l'ensemble du personnel de St Médard. Le premier objectif est de ne **laisser aucun collègue être isolé** face à la direction, et d'organiser le **soutien des collègues** dont les postes feront partie d'une autre fournée !

Il n'y a pas « ceux qui restent » et les autres car nous sommes toutes et tous concernés et que ceux qui acceptent les départs de leurs collègues ne s'étonnent pas d'être les prochains sur la liste.

Nous appelons chaque collègue dont le poste est visé à informer et solliciter ses représentants syndicaux sur place et de partager avec les collègues.

L'accord RCC est conçu pour isoler les personnels et individualiser les situations de suppression de postes pourtant bien collectifs.

Nous n'avons pas la prétention de savoir comment résister à ces nouvelles méthodes de licenciements obtenues grâce aux nouvelles lois qui ont été promulguées pour détruire les droits des salariés dans le code du travail (loi Rebsamen, El Khomery, Macron).

Mais ce dont nous sommes certains, c'est que pour se défendre, **le personnel ne peut compter que sur le collectif.**

En temps voulu, nous organiserons des réunions d'informations et de partage avec le personnel.

Concernant la situation économique de l'entreprise :

Après avoir dilapidé plus de 700 millions d'euros en dividendes, primes d'émissions et remontées diverses à la holding depuis la création d'ArianeGroup, la direction veut nous faire croire que la destruction de l'emploi est indispensable.

Mais comment peut-on justifier de la suppression de 2500 postes avec de tels chiffres ?

Vous pouvez vous désabonner de cette information syndicale à tout moment par retour de mail